

**COMMUNE DE CARCÈS****DELIBERATION****N ° 2026-51****Publié le :****Objet :**

Adhésion de la Commune d'EVENOS à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique » à TE83 - Symielec

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	20
Absents :	
Excusés :	3
Procuration (s) :	4
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjointes municipaux présents :

BRISPOT John - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - SCHMITT Patrick - GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

DURAND Valérie - PRAEL Dominique - WAROUX Stanislas - MARCHÉ Sandrine
ROUSSEAU Milena - JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges - CLÉMENT-PASSONI Marie - BRUN Karl - GARCIA Christine - CLAVIER Vincent - VERCELLONI David

Absents représentés :

CHIAPELLO Amandine a donné pouvoir à HERBEL Joseph
CORINO Pierre a donné pouvoir à VERCELLONI David
PRIEUR Stéphanie a donné pouvoir à CLAVIER Vincent
COMBIER Julie a donné pouvoir à GARCIA Christine

Absents excusés :

MONDON Dimitri
VERMAND Marie-Hélène
FERRETTO-REGGI Nicolas

Secrétaire de séance :

DURAND Valérie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération 66/2023 en date du 11 décembre 2023 de la Commune d'Evenos actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique »,

Vu la délibération 2026/005, en date du 17 février 2026 du Comité Syndical de TE83 -Symielec ayant acté favorablement pour cette adhésion,

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts et reprise de compétence,

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE :**

- **D'APPROUVER** le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la Commune d'Evenos à TE83-Symielec,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Secrétaire de séance
Madame Valérie DURAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Monsieur Alain RAVANELLO